Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20261016-161020263-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY DU 08 octobre 2026
Date de convocation : 23 septembre 2026
Membres afférents au conseil municipal : 15....
Membres en exercice :15...
Membres ayant pris part aux votes : 15...

L'An Deux Mille Vingt-Six, le huit octobre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE.

Absents : Laurent JOLEC qui donne procuration à Guy GAUTIER
Andréa LE GAC qui donne procuration à Zoé WINTERBOURNE
Marie GARCIA-COUILLAUD qui donne procuration à Ronan ALLARD

Secrétaire de séance : M. Thierry NEGARET a été élu.

Délibération 3: Remboursement de frais avancés par M. Ronan ALLARD

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. ronan ALLARD a avancé des frais pour le compte de la commune, à savoir : 52.20 € TTC et 23.20 € TTC pour l'achat de fournitures diverses auprès de l'entreprise Tartivel Dolo de Bourbriac,

Considérant que cette dépense a été réalisée dans l'intérêt du service,

Après en avoir délibéré,

Approuve le remboursement à M. ronan ALLARD d'un montant total de **75,40 € TTC**, sur présentation du justificatif,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Plésidy, le 08 octobre 2026

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor